

## **Termes de Référence pour l'évaluation des pratiques de collaboration entre secteur public et secteur communautaire et l'élaboration d'outils facilitant la collaboration entre les deux secteurs**

-----

<b>Lieu :</b>	TOGO
<b>Date limite de candidature :</b>	30 Mai 2011
<b>Date de commencement de la mission :</b>	05 Juin 2011
<b>Durée du contrat :</b>	14 jours

### **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Avec la mise en place du CNLS en 2001, le Togo s'est engagé dans une mise en pratique de l'approche multisectorielle prônée au niveau international pour une lutte plus efficace contre le VIH au niveau pays. Cette nouvelle orientation a légitimé le rôle et la place de chaque secteur de la société togolaise dans la lutte contre le VIH. Les deux plans stratégiques exécutés depuis 2001 ont permis de se rendre compte de l'importance du rôle joué par le secteur public et le secteur communautaire dans la disponibilité et l'accessibilité aux services de prévention, soins, soutien et traitement. L'expérience tirée de la mise en œuvre de ces deux plans a aussi mis à nu les défis de coordination et de synergie d'ensemble entre ces deux secteurs et suggère fortement une réflexion sur l'ensemble des moyens à développer pour relever ces défis. Certaines initiatives visant à améliorer la collaboration entre structures publiques et organisations de la société civile dans le cadre de la prise en charge des PVVIH ont déjà été expérimentées par ESTHER et par bien d'autres organisations. Le PNLS en procédant à l'accréditation des OSC de prise en charge en 2008, a donné un signal fort vers une reconnaissance du rôle des OSC dans la prise en charge médicale et fixé en même temps les bases d'une collaboration formelle entre les associations et les structures publiques. Le Ministère de la Santé à travers la Division de la Santé Communautaire, a élaboré un plan stratégique en 2010. Dans ce plan stratégique l'importance de formalisation de la collaboration entre le secteur public et la société civile est encouragée

L'objectif de cette consultation est d'évaluer les pratiques de collaboration en cours au Togo entre associations et structures de santé en vue d'identifier les goulots d'étranglement mais aussi les meilleures pratiques à promouvoir dans ce domaine. Elle permettra également de recueillir les attentes des structures de santé et celles des OSC pour une collaboration fructueuse et de proposer des outils et moyens de rendre plus formelles les collaborations entre ces deux entités.

## **OBJECTIFS**

### Objectif général

Évaluer les pratiques de collaboration entre structures de santé et OSC en vue de proposer des outils pour une collaboration plus formelle.

### Objectifs spécifiques

- Répertorier les différents cadres et outils de collaboration existant entre le secteur public et le secteur communautaire dans le cadre de la santé publique la lutte contre le VIH (voir le domaine VIH, paludisme, tuberculose et la santé de la reproduction)
- Analyser les cadres et les pratiques de collaboration existant entre le secteur public et le secteur communautaire dans le cadre de la lutte contre le VIH et de la santé publique en générale
- Recueillir les attentes des OSC sur la collaboration entre le secteur public et le secteur communautaire dans le cadre de la lutte contre le VIH et de la santé publique
- Recueillir les attentes du secteur public à différents niveaux (central, régional et périphérique) sur la collaboration entre le secteur public et le secteur communautaire dans le cadre de la lutte contre le VIH
- Proposer des outils de collaboration entre le secteur public et le secteur communautaire dans le cadre de la lutte contre le VIH et de la santé publique
- Proposer une démarche méthodologique pour établir un partenariat durable entre le secteur public et le secteur communautaire dans le cadre de la lutte contre le VIH en particulier et dans le cadre de la santé publique
- Formuler des recommandations pour une mise en œuvre rapide d'un partenariat durable

## **2. RESULTAT ATTENDUS**

Le consultant doit déposer au PASCi dans un délai de 1 semaine max après les termes de son contrat un rapport de consultation comportant :

- la description des pratiques et expériences de collaboration entre associations, et services de santé en faisant ressortir
- Une description des meilleurs pratiques mais également des causes de l'échec de certaines pratiques
- Une description de la vision et des attentes du secteur public mais aussi du secteur communautaire vis-à-vis de la collaboration
- Des propositions d'outils de collaboration y compris des modèles type d'accord de collaboration applicable au niveau central, régional et périphérique
- Une approche standardisée pour établir une collaboration entre une association et une structure de santé

Le consultant sera sollicité pour présenter les résultats lors d'un atelier de restitution qui sera programmé à la suite de la consultation.

### **3. METHODOLOGIE**

#### **3.1 . Durée de l'étude**

La durée prévue pour l'étude est de quatorze (**14**) jours ouvrables correspondant à 19 jours calendaires à compter de la date de signature des contrats avec le consultant.

#### **3.2 . Démarche méthodologique**

La démarche méthodologique suivra les étapes suivantes :

- Revue documentaire qui portera sur les documents cadres, les accords de convention, et tout autre document pouvant être utile à cette étude
- Collecte de données auprès du secteur public et de la société civile au niveau national, régional, préfectoral et communautaire ( doit aller dans au moins trois régions et six districts sanitaires); il s'agit de rencontrer les personnes ressources des 2 secteurs pour
  - Les types et cadre de collaboration existant (formelle ou non formelle)
  - Les outils de collaboration disponibles et fonctionnels
  - Les attentes des 2 secteurs en termes de collaboration
- Analyse des données recueillies et élaboration d'un rapport
- Validation du rapport par les acteurs des 2 secteurs

### **4. PROFIL DU CONSULTANT**

Le consultant doit avoir les qualificatifs suivants :

- Etre titulaire d'au moins un diplôme universitaire (DESS, DEA, Doctorat), dans l'une des disciplines suivantes (sciences sociales, sciences médicales, santé publique, sciences juridiques, démographie ou autres études connexes...)
- Avoir 05 années d'expérience professionnelle ;
- Avoir une bonne connaissance du monde associatif et communautaire au Togo
- Avoir une bonne connaissance du système sanitaire du Togo
- Avoir une bonne connaissance des secteurs publics impliqués dans la lutte contre le VIH au Togo
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle

### **5. DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature doit comprendre obligatoirement :

- une lettre de motivation ;
- un CV détaillé répondant au profil suscité ;
- une offre méthodologique

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermé avec la mention **«Evaluation des pratiques de collaboration entre secteur public et secteur communautaire et élaboration d'outils facilitant la collaboration entre les deux secteurs»** au secrétariat du PASCI (*anciens locaux du SP/CNLS*) à l'adresse suivante : **angle 40 avenue des Nations Unies et 77 avenue Nangbeto, 01 BP : 2753 Lomé** ou au secrétariat du PNL (avenue des armées, enceinte de la CAMEG, tel 2209039)

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 30 **mai** 2011 à 17 Heures 00. Il ne sera donné de suite qu'aux candidatures pour lesquels la commission aura exprimé un intérêt.